

Commission nationale des bourses scolaires des 3 et 4 juillet 2013

La Commission nationale des bourses scolaires (CNB) s'est réunie à Paris les 3 et 4 juillet 2013, sous la présidence de Mme Anne-Marie Descôtes, directrice de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Etranger (AEFE) et en présence de M. François Saint Paul directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire au Ministère des Affaires étrangères, M. Olivier Nicolas de la Direction des Français à l'étranger (DFAE).

Français du Monde-ADFE était représenté par Soledad Margareto siégeant au titre de l'Assemblée des Français de l'Etranger et Michèle Bloch au titre de Français du Monde, Claudine Lepage siégeait au titre du sénat.

Cette CNB était la première depuis la mise en place du nouveau système de bourse pour le rythme nord ; elle a permis de faire un bilan d'étape, d'aborder les différents aspects de la réforme et d'en mesurer un premier impact.

Le bilan de la CNB s'établit comme suit : 23 157 boursiers pour un montant de 90,72 M€

Ce bilan général recouvre des réalités extrêmement diverses et l'étude des fiches concernant chaque poste a permis de relever les points positifs de la réforme et ceux qui soulèvent des interrogations et méritent d'être améliorés, voire corrigés.

Sont positifs :

- la correction automatique de certaines anomalies (points de charge parfois excessifs notamment logement ...)
- amélioration de la prise en compte de la situation des résidents (*couverture plus importante des frais parascolaires de ces personnels. 31 ont obtenu une bourse totale ou partielle sur les bourses parascolaires pour un montant total de 61 630 €, soit une aide moyenne de 1 988 €*)
- plus grande participation des membres des CLB et tout particulièrement des chefs d'établissements
- utilisation du tableur Excel pour suivre en direct la consommation de l'enveloppe budgétaire et moduler les attributions
- meilleure prise en compte du handicap
- normalisation de la situation des familles divorcées et recomposées

Méritent d'être améliorés :

Organisation des travaux

- le calendrier : délai trop court pour l'instruction des dossiers et pour la période post-CLB
- le dialogue de gestion : les membres de la CLB devraient y être impliqués dans un souci d'éviter que des dossiers rejetés à tort ne soient pas pris en compte pour l'évaluation de l'enveloppe limitative. Le repêchage tardif par la CLB se fait au détriment des autres bourses
- l'IPA : sans remettre en cause le principe d'un indice de parité nécessaire à la comparaison des situations, certaines valeurs ne semblent pas refléter la réalité vécue par les familles. Le poids du logement, 30% de l'indice partout dans le monde, est peut être à moduler
- la nécessité d'avoir un personnel formé et en nombre suffisant dans les postes
- l'amélioration des fiches présentées en commission (*faire apparaître les différentes étapes du calcul et la réalité du reste à payer par la famille dans la même monnaie que le quotient qui est exprimé en "euros Paris"*)

Le Barème

- les revenus : doit-on y intégrer totalement le logement mis à disposition par l'employeur, l'aide sociale au logement ou toute aide sociale. Doit-on en soustraire l'assurance médicaments obligatoire (Canada) ?
- les seuils d'exclusion : quelques rares propositions ont été faites en ce qui concerne le patrimoine mobilier et immobilier, certaines CLB demandent un cadre pour mener la réflexion.
- le plafonnement des frais de scolarité : nous avons demandé qu'un dialogue préalable soit mené avec les établissements afin de limiter le reliquat à payer par les familles boursières. Le plafonnement sur le montant de l'inflation officielle est-il toujours juste ? Il ne tient pas compte de l'évolution des salaires et des carrières des personnels (GVT) et touche également tous les établissements d'une zone y compris ceux qui ont fait l'effort de maintenir leurs frais de scolarités à des niveaux raisonnables.
- les familles monoparentales, et celles ayant de faibles revenus semblent lésées par le nouveau système. Elles ont été l'objet de longues discussions, les CLB ont souvent procédé à des ajustements mais la DFAE et l'AEFE très conscientes du problème réfléchissent à une solution pérenne.

Des réponses à ces interrogations devront être trouvées pour la 2ème CNB et un bilan transitoire concernant le rééquilibrage géographique et l'impact de la réforme sur la fréquentation de nos établissements devra être fait.

Déroulement de la commission nationale**Bilan définitif 2012 du rythme sud et quasi-définitif 2012/2013 du rythme nord**

Nombre de boursiers **26 312** : (+6,38%)

Montant des attributions : **101,91 M€** (+16,81%)

Campagnes en cours

Il s'agissait de la deuxième commission 2013 pour le rythme sud et de la première commission 2013/2014 pour le rythme nord.

Enveloppe budgétaire destinée à cette campagne : 84,3M€

Rappel des dotations budgétaires pour les années civiles 2013 : 110,3 M€ (103,52M€ après gel), 2014 : 118,8 M€, 2015 : 125,5 M€

Bilan quasi-définitif des bourses scolaires 2013 du rythme sud (ancien système)

Nombre de boursiers : **1 752** (- 5,8%)

Montant des attributions : **9,82 M€** (+ 6,4%)

Coût moyen par boursier : **5 607€** (+ 12,2%) Pourcentage des familles boursières à 100% : **39,9%**

Quotité moyenne : **83,23%**

Bilan de la première commission des bourses scolaires 2013/2014 du rythme nord (nouveau système)

Nb de dossiers instruits : **26 914** (23 505 renouvellements et 3 409 premières demandes)

Nombre de boursiers : **21 405** (N-1 : 21 539)

Montant des attributions : **80,98 M€** (N-1 : 82,34 M€)

Coût moyen boursier : **3 782€** (N-1 : 3 817) notons que 1 889 dossiers ajournés seront étudiés en CLB 2

Quotité moyenne des bourses : 81,48% (N-1 : 85,71) Nombre de familles boursières : 12 837 (N-1 : 12 683)

Quotité moyenne des familles monoparentales : 88,62% (N-1 :93,41%) biparentales : 78,94% (N-1 : 83,3%)

Des méthodes de pondération très diverses ont été mises en place par les CLB (pondération au cas par cas, application systématique d'un abattement de quotité théorique par tranche de quotité théorique, suppression de bourses parascolaires, rejet des dossiers à faible quotité ...).

Sur 12 837 familles pour lesquelles une quotité de bourse a été accordée :

- 2 235 familles (17,5 %) ont fait l'objet d'une pondération à la hausse de leur quotité théorique. Pour 752 d'entre elles, la quotité a été portée à 100 %. 840 autres déjà boursières l'an dernier ont bénéficié du mécanisme d'atténuation limitant à 20 points, à situation comparable, la baisse de quotité d'une année sur l'autre. 643 enfin ont bénéficié d'une pondération à la hausse dans de moindres proportions.
- 1 077 (8,1%) ont fait l'objet d'une pondération à la baisse de leur quotité théorique.

Le nombre d'enfants de trois ans boursiers s'élève aujourd'hui à 821 pour un montant de 3,1 M€.

Montant des bourses parascolaires année 2013 des pays du rythme sud : 2,08 M€ (+ 7,8 %) ; pour les pays du rythme nord année 2013/2014 : 15,1 M€ (- 3,8 %) à noter que leur nombre s'inscrit en hausse de 3,9 %.

Travaux de la commission des 3 et 4 juillet 2013

Secteur géographique	Nb postes	Nb boursiers	Montants en M€	Coût moyen /boursier	Nb boursiers en juin 2012	Montants en juin 2012	Évolution montants juin 2012 /juin 2013
Asie	28	1 898	8,9	4 669 €	1 873	8,71	2%
Moyen Orient	13	1 566	5,31	3 395 €	1 329	4,28	19%
Europe	41	4 749	20,36	4 288 €	4 854	22,56	-11%
Afrique	39	7 751	21,4	2 768 €	7 825	21,28	1%
Maghreb	9	2 851	7,54	2 648 €	2 923	7,72	-2%
Amérique du Nord	14	1 415	12,69	8 970 €	1 592	14	-10%
Amérique Centrale et Sud	14	1 175	4,7	4 037 €	1 139	4,4	6%
Rythme sud	11	1 752	10	4 863 €	1848	9,25	6%
Total	169	23 157	90,72		23 383	92,2	-2%

Ce tableau, résultat des **premières commissions** ne permet pas de tirer des conclusions sur l'impact de la réforme eu égard au nombre important de demandes ajournées (1 889) qui devront être étudiées en CLB 2 et aux recours qui pourront être présentés sur les dossiers rejetés (3 620).

Les familles bénéficiaires de la mesure d'atténuation qui limite à 20 % la baisse de quotité lorsque la situation financière est inchangée doivent être avisées que cette mesure n'est valable que pour cette année de transition.

Grace au travail des commissions locales les familles bénéficiaires de bourses à 100% ont été protégées lorsque leur situation le justifiait. Elles représentent 44% des familles boursières alors que le calcul théorique en donnait 40% et que dans l'ancien système elles en représentaient 60%.

Il faudra veiller à ce que les familles qui n'obtiennent plus 100% de quotité puissent assumer les frais restant à leur charge et à ce que soient effectifs les ajustements qui s'avèreraient nécessaires afin de respecter objectifs d'équité et de justice de la réforme.

Espérons que le triennum qui sanctuarise l'augmentation du budget des bourses, au titre de la priorité donnée à l'enseignement par le chef de l'État, ne sera pas remis en question dans un contexte de crise économique qui pèse sur tous.

Merci de continuer à nous faire part des effets sur le terrain de cette réforme.